

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSEin / à ANKARA

AN	ED	ST	VY	DE	SC	14	3/a
Datum	15.7						
Visa	BO	hi	V	K	he		
EDA	12.07.91					15	
Ref.	p.B	15.21.	T.				

DFAE

- Direction politique
- Secrétariat politique

Ihr Zeichen
Votre référenceIhre Nachricht vom
Votre communication duUnser Zeichen
Notre référenceDatum
Date

331.0 - BZ/ph

11.07.1991

Gegenstand / Objet

Relations bilatérales Suisse - Turquie

Hier 10 juillet, j'ai effectué ma première visite à l'Ambassadeur Hüseyin CELEM (X), sous-secrétaire d'Etat adjoint, responsable des affaires politiques bilatérales au MAE, visite retardée jusqu'ici par le changement de gouvernement, resp. de ministre des Affaires étrangères.

X, qui assistait déjà le Président Özal lors de la remise de mes lettres de créance, m'a fait l'impression d'un diplomate de haute valeur. N'est-il pas désigné pour le poste d'Athènes, poste particulièrement délicat pour la diplomatie turque. S'exprimant avec calme et amabilité dans un excellent français, il m'a réservé un accueil courtois. Pour autant, il n'a pas manqué de souligner avec fermeté certains problèmes et divergences de vues qui grèvent nos relations bilatérales.

1) Selon X, le gouvernement turc a apprécié la récente levée de la suspension qui, depuis le mois de janvier dernier, frappait les exportations d'armes vers la Turquie. A noter que X semble continuer de croire que le gouvernement suisse a pris cette mesure en considérant plutôt la situation dans le sud-est de la Turquie (problème kurde) que la seule crise du Golfe (preuve en serait qu'elle n'a pas été levée simultanément avec la fin de la guerre du Golfe). En tout état de cause, la levée de la suspension ne résoud pas entièrement le problème. Elle laisse en effet

./.

- 2 -

ouverte une question vitale pour la Turquie : celle de la sécurité de son approvisionnement. La jeune industrie turque d'armement ainsi que l'équipement des forces armées ne peuvent pas ainsi dépendre du bon vouloir d'autorités étrangères (X s'est montré particulièrement sévère pour l'Autriche qui a adopté la même position que la Suisse).

Tout en prenant note, à l'intention des autorités suisses compétentes, des remarques de X, je lui ai fait observer que nous avons une loi sur l'exportation du matériel de guerre et que nos autorités n'ont pas d'autre choix que d'appliquer la loi. Au demeurant, la tendance actuelle va dans le sens d'une réglementation encore plus restrictive, sans même parler des milieux qui demandent l'interdiction totale des exportations d'armes.

2) Sur les problèmes que posent à la Suisse les nombreux demandeurs d'asile turcs, X a tenu à m'indiquer qu'en déclarant la Turquie "safe country", les autorités suisses résoudre⁴ ipso facto une bonne partie de ces problèmes. Pays démocratique, appartenant à l'Europe et partageant avec elle les mêmes valeurs, la Turquie mérite, selon X, d'être reconnue comme "safe country" au moins autant que d'autres Etats déjà déclarés tels. ⁶

3) En passant ainsi au problème du respect des droits de l'homme, j'ai trouvé X assez intraitable à ce sujet. Il n'a évidemment pas nié que ce problème existe dans son pays mais il le met essentiellement au compte de "défaillances individuelles d'agents de l'Etat". Cela étant, les autorités turques sont disposées à examiner les observations qui leur sont faites en la matière par d'autres Etats (de préférence, des Etats n'ayant eux-mêmes rien à se reprocher sur ce plan). Pour autant, la Turquie n'est pas prête à accepter, à ce sujet, une sorte de droit de tutelle des pays occidentaux, resp. européens.

J'ai tout de même fait reconnaître à X le droit des Etats parties avec la Turquie à des accords ou conventions internationales sur la protection des droits de l'homme d'intervenir s'ils estimaient que la Turquie ne respectait pas ses obligations. Mais X y met une réserve : à condition que ces Etats se montrent aussi vigilants à l'égard des violations qui se commettent dans d'autres pays membres, resp. évitent l'application d'un double standard. Pourquoi, par exemple, ne pas évoquer le respect des droits de l'homme en Grèce a ajouté X (faisant ainsi manifestement allusion au sort de la minorité turque en Thrace occidentale) ?

./.

- 3 -

4) En concluant, X a insisté sur le fait que si nos relations et nos échanges sont denses et étroits, voire excellents en matière économique, commerciale ou culturelle, beaucoup peut être encore fait pour les développer. A cet égard, la visite du Conseiller fédéral Felber, en avril dernier, a utilement contribué à remettre les choses en mouvement. X a donc exprimé le souhait que des visites régulières, à tous les niveaux et dans tous les domaines, soient échangées désormais entre nos deux pays. Je n'ai pu qu'approuver ce désir. Je me propose d'ailleurs d'encourager en priorité les contacts entre parlementaires. Au demeurant, les invitations lancées dans le cadre du 700e anniversaire de la Confédération permettront déjà à un certain nombre de personnalités et de journalistes turcs de venir, en Suisse, s'imprégner de nos réalités.

L'Ambassadeur de Suisse



(P. Barraza)

Copies p. inf. :

- DFAE, Direction du DIP
- DFAE, M. l'Ambassadeur Weiersmüller
- DFEP, OFAEE
- DMF, Secrétariat général